

## REVUE D'HYGIÈNE

## LE RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'HYGIÈNE.

Nous venons de recevoir le cinquième et volumineux rapport du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, et nous avons pu, en le parcourant, nous faire une idée des progrès que le Conseil a accomplis dans son organisation depuis sa fondation, il y a bientôt treize ans (1887). On constate aisément, et par les points principaux dont parle M. le Secrétaire dans son rapport, et par les recherches importantes poursuivies au laboratoire de chimie et de bactériologie, que le Conseil étend son action à tout ce qui touche à l'hygiène dans cette province, et que son administration à ce point de vue se fait activement sentir. Seule, sa tenue des statistiques fait voir avec quel degré de précision il est parvenu à se renseigner. L'action du Conseil d'Hygiène semble d'ailleurs bien reconnue aujourd'hui, puisque de toutes parts on requiert les services de son inspecteur dans les questions municipales qui tombent dans son domaine. Les municipalités comprennent que, pour régler à l'avantage de tout le monde certaines questions d'ordre public, l'avis du Conseil ne peut leur rendre que d'importants services.

Chose étrange, il semblerait, d'après le rapport du Secrétaire, que ce soit dans certains cas les médecins qui refusent de seconder les municipalités dans les efforts louables qu'elles font pour mettre en pratique les mesures d'hygiène. Ce que dit le Dr Pelletier sur l'importance du rôle du médecin dans la famille, en cas de maladie infectieuse surtout, offre pour nous autres médecins pratiquants un intérêt tout particulier, et nous ne pouvons pas résister au désir de citer textuellement le rapport.

*La profession médicale et l'hygiène municipale.*

“ La correspondance du bureau, dit le Secrétaire, nous fait constater à regret que la profession médicale en général ne prête pas suffisamment son concours aux autorités sanitaires municipales..... Nous voudrions des médecins, dont l'honneur professionnel ne peut être mis en doute, une coopération plus grande encore avec les autorités sanitaires que celle que nous leur créditons déjà avec le plus grand plaisir.

“ C'est surtout pour ce qui regarde les maladies contagieuses que nos bureaux locaux d'hygiène ont besoin du concours actif de la profession médicale. Le médecin d'une famille possède toute sa confiance, il est son conseiller naturel, et elle acceptera de lui toutes les instructions et recommandations qu'il lui fera dans le but de la protéger,